

17 janvier 2006  
Français  
Original: anglais

---

**Comité préparatoire de la Conférence  
des Nations Unies chargée d'examiner  
les progrès accomplis dans l'exécution  
du Programme d'action en vue de prévenir,  
combattre et éliminer le commerce illicite  
des armes légères sous tous ses aspects**

New York, 9-20 janvier 2006

**Document de travail présenté par l'Argentine**

**Recommandations concernant les questions  
du groupe III, Accumulation excessive,  
utilisation abusive et prolifération incontrôlée**

**Définition de nouvelles mesures visant à renforcer et à clarifier  
les engagements énoncés dans le Programme d'action (adoption  
de nouveaux documents sur les meilleures pratiques, à inclure  
dans le Programme d'action lors des prochaines réunions biennales  
ou de la deuxième Conférence d'examen)**

1. L'idéal serait certes d'adopter des annexes à inclure dans le Programme d'action lors de la première Conférence d'examen, mais le réalisme commande de s'engager au moins à commencer la rédaction de documents qui pourraient être soumis aux prochaines réunions biennales consacrées par les États à l'examen de l'application du Programme d'action.
2. Pour ces nouveaux documents, l'adhésion expresse de tous les États Membres ne serait pas nécessairement exigée, en ce sens qu'ils pourraient servir de guides pour l'action, comme c'est le cas pour les règlements types de la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus de drogues pour la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes.
3. Les questions suivantes ont été identifiées :
  - a) Pratiques optimales et enseignements tirés de l'expérience en ce qui concerne la sûreté des arsenaux, la destruction des stocks et la collecte des armes (sect. II, par. 19);



b) Pratiques optimales et enseignements tirés de l'expérience en ce qui concerne la mise au point de campagnes de sensibilisation et de désarmement dans les situations de paix (ibid., par. 23) ainsi que pour les questions relatives aux programmes de démobilisation et de réinsertion des ex-combattants dans les situations d'après conflit (ibid., par. 20 à 22).

**S'accorder sur le recensement des sujets qui ne se trouvent pas dans le Programme d'action et décision d'engager un processus en vue de leur introduction dans le cadre des réunions futures (par exemple, la deuxième réunion d'examen)**

- Questions relatives à la demande d'armes légères et de petit calibre.
-